



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COLMAR, LE 01 FÉVRIER 2021

CP - La Ville et l'agglomération proposent des emplois saisonniers

La Ville de Colmar et Colmar Agglomération proposent des emplois saisonniers pour les mois de juin, juillet et août. Les jeunes ont jusqu'au 14 mars pour postuler en se rendant sur le site colmar.fr, rubrique démarches en ligne/offres d'emploi.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Avoir 18 ans au 1er jour du mois travaillé
- Être étudiant ou lycéen pour l'année scolaire en cours 2020-2021
- Être étudiant ou lycéen pour l'année scolaire à venir 2021-2022

PROFIL ATTENDU

- Avoir une bonne condition physique pour certains postes
- N'avoir aucune contre-indication médicale pour un travail à l'extérieur ou en milieu humide
- Avoir un bon sens du relationnel

À NOTER

Il n'est pas possible de candidater à un poste en particulier
Pour chaque candidat retenu, il ne sera proposé qu'**une** offre d'emploi et pour **un** mois seulement

L'attribution des postes se déroulera en avril/mai

Selon le poste :

- travail le samedi et/ou le dimanche
- amplitude horaire variable (par exemple, 5h40-12h pour la collecte des déchets)

EXEMPLES DE MISSIONS

- animation au centre socio-culturel (attention le diplôme du BAFA est obligatoire)
- accueil polyvalent en bibliothèque
- accueil et surveillance dans les musées de la Ville
- accueil et entretien de l'auberge de jeunesse et des piscines
- entretien des espaces verts, des espaces publics et des parkings
- accueil polyvalent au secrétariat général
- collecte des déchets
- gestion de caisse des piscines et de la base nautique

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr